

Kingsey Falls, le 6 juillet 2012

290

DA37

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

**Objet : Dépôt d'informations relatives au comité de riverains
- Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 dans la MRC de la
Côte-de-Beaupré -**

Bonjour,

Pour faire suite aux engagements pris les 11 et 12 juin derniers dans le cadre de la première partie de l'audience publique du projet, nous transmettons à la commission d'enquête pour le projet Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 divers renseignements et documents qui témoignent des travaux réalisés jusqu'à présent en lien avec la création d'un comité de riverains du chemin d'accès au chantier des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

Nous déposons également à la commission, en complément aux informations mentionnées dans la présente lettre, la présentation et le compte-rendu de la réunion tenue le 28 juin 2012 lors de la création du comité de riverains, ainsi que la liste des membres de ce dernier.

Ainsi, les documents suivants sont déposés à la commission :

- PESB_Presentation_Creation comite riverains_28062012;
- PESB_Compte-rendu_Comite riverains_28 juin 2012;
- PESB_Liste membres_Comite riverains_04072012.

Comité de riverains

- A- Composition et membres du comité**
- B- Processus de sélection et de nomination des membres**
- C- Rôle et mandat du comité**
- D- Processus et échéancier des rencontres**
- E- Solutions proposées - Circulation**

A. Composition et membres du comité

Le comité des riverains est composé de représentants désignés des résidents des routes situées sur le chemin d'accès au chantier des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, soit l'avenue Royale - sections Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges -, le rang Saint-Léon, le rang Saint-Antoine et le chemin de l'Abitibi-Price. Une représentativité de chacun des tronçons du chemin d'accès est préconisée.

Aux riverains nommés, s'ajoutent trois membres du Consortium Boralex et Gaz Métro, ainsi qu'un délégué de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Le comité de riverains offre donc neuf postes, dont huit sont actuellement comblés :

- M. Francis Flynn, chemin de l'Abitibi-Price
- M. Gaétan Blouin, rang Saint-Antoine
- Mme Danièle Simard, rang Saint-Léon
- M. Éric Morency, avenue Royale - section St-Ferréol-les-Neiges
- *Poste vacant*, avenue Royale - section St-Tite-des-Caps
- Marie-Pierre Morel, chargée de projets développement, Boralex
- Étienne Champagne, directeur des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, Boralex
- Benoit Leduc, directeur services administratifs - projets majeurs, Gaz Métro
- Pierre-Alexandre Côté, responsable de l'aménagement du territoire, MRC de la Côte-de-Beaupré

B. Processus de sélection et de nomination

Par le biais d'une lettre envoyée le 14 juin 2012 à tous les résidents du chemin d'accès au chantier des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (incluant un second envoi à la résidence permanente du riverain pour ceux dont la propriété sur le chemin d'accès représente une résidence secondaire), nous avons procédé à l'annonce de la création du comité de riverains, sa composition et son mandat, ainsi que le processus de candidature pour siéger sur le comité.

La lettre est disponible sur le site du BAPE sous la référence : « DA29 BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C. *Lettre ayant comme objet la formation d'un comité de riverains pour les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré*, 14 juin 2012, 1 page. ».

Les riverains furent à ce moment invités à nous faire part de leur intérêt, soit par téléphone ou par courrier électronique ou encore via le site Internet des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, à leur convenance. En date du 25 juin 2012, date limite pour soumettre sa candidature, huit riverains avaient signalé leur intérêt de participer au comité.

La formation du comité fût complétée le 28 juin 2012, rencontre à laquelle tous les riverains furent conviés dans la lettre datée du 14 juin. Les tronçons du chemin d'accès ayant reçu une seule candidature ont pu connaître dans l'immédiat leur représentant, alors que nous avons proposé aux deux tronçons ayant reçu plusieurs candidatures de convenir d'un consensus entre eux, leur demandant de nous confirmer leur représentant désigné au plus tard le 3 juillet 2012.

Tel que mentionné à la section A. *Composition et membres du comité*, tous les postes ont été comblés et désignés par un représentant élu selon un consensus entre riverains, à l'exception d'un poste vacant qui demeure ouvert si un riverain de l'avenue Royale à St-Tite-des-Caps se manifeste.

C. Rôle et mandat du comité

Le rôle et le mandat du comité se décline en quatre points :

- Faciliter les échanges entre Boralex/Gaz Métro et les riverains résidants sur le chemin d'accès au territoire;
- Participer à l'élaboration de mesures d'intervention pour réduire les effets causés sur le chemin d'accès;
- Communiquer et transmettre la teneur des discussions du comité de riverains aux résidents des secteurs concernés;
- Assurer un suivi et mesurer l'efficacité des mesures et actions mises en œuvre.

Le mode de déroulement mis de l'avant se veut donc participatif, dans la mesure où les membres devront jouer un rôle actif dans la communication avec les riverains et devront être force de propositions. Le comité de riverains se veut donc un lieu d'échange et de discussion visant à l'adoption de propositions dans le but de répondre aux préoccupations des riverains.

D. Processus et échéancier des rencontres

Bien que la fréquence des rencontres du comité de riverains sera modulée en fonction des besoins et de l'avancement des travaux, des rencontres à raison d'au minimum deux fois par mois, en période active du chantier, soit de juin à novembre, sont souhaitées pour la période du chantier 2012. Un échéancier de rencontres pour le chantier 2013 sera déterminé à la suite du bilan de la première année de fonction du comité, soit au début de 2013.

Chaque rencontre sera annoncée par courriel aux membres du comité. La sélection des dates de rencontres se fera soit avant la clôture des rencontres ou par le biais d'un sondage électronique dans un délai d'une à deux semaines d'avis.

Avant chaque rencontre, tous les membres recevront au préalable le plan de la rencontre ainsi que les documents annexes nécessaires.

Échéancier des rencontres – chantier 2012 :

Rencontre de création du comité : 28 juin 2012

Rencontre #1 du comité : 12 ou 13 juillet 2012 (sondage auprès des membres en cours)

Rencontre #2 : prévue au retour des vacances de la construction, soit dans la semaine du 6 au 10 août.

Rencontres ultérieures : à planifier et à évaluer selon les besoins et l'avancement des travaux du comité de riverains.

Une rencontre de post-mortem de l'année de construction 2012 aura lieu en novembre.

E. Solutions proposées - Circulation

En complément aux huit solutions proposées en réponse aux six préoccupations riveraines discutées lors de la rencontre du 28 juin, qui sont présentées dans le document « PESB_Presentation1_Comite riverains_28072012 » ci-joint, nous aimerions vous informer des démarches récentes effectuées en lien avec le sujet de la circulation sur le chemin d'accès.

Inventaire de la circulation :

Un comptage des passages sur le chemin d'accès a été effectué du 18 au 29 juin, de 4 h à 20 h. Deux lieux ont été identifiés pour la collecte de données, soit à l'intersection du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price et à la barrière d'accès au site de la Seigneurie de Beupré, permettant de déterminer l'affectation des transports entre le chantier éolien et les transports locaux habituels. Au total, en moyenne 1 025 passages quotidiens ont été répertoriés dans la période évaluée, dont 707 passages destinés au chantier des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré. De ces 707 passages, 10% sont des transports de camions, conformément aux prévisions fournies au BAPE en date du 12 juin (« DA25 BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C. *Tableau résumant la composition et le nombre de transports pour Seigneurie de Beupré 2, 3 et 4 – Estimation moyenne des transports en 2012, 2013 et 2014, 20 juin 2012, 1 carte* »).

La balance des 318 transports moyens représentent la circulation locale ou encore des transports liés à d'autres travaux ou activités commerciales du secteur.

Ces données de circulation locale correspondent au débit journalier moyen annuel (DJMA) fourni par le Ministère des Transports du Québec, soit de 340 en 2010, 330 en 2008 et 350 en 2006.

(Réf.: http://transports.atlas.gouv.qc.ca/NavFlash/SWFNavFlash.asp?input=SWFDebitCirculation_2010)

De plus, les résultats obtenus à la suite de cette période de comptage sont conformes à nos prévisions initiales communiquées à la population locale et rappelées à la commission lors des séances des 11 et 12 juin.

Les détails de la méthode de comptage et des résultats obtenus se retrouvent aux pages 8 à 11 du document « PESB_Presentation1_Comite riverains_28072012 » ci-joint.

Mesures incitatives au covoiturage :

Afin de favoriser des pratiques de covoiturage de la part des travailleurs qui doivent se rendre sur le chantier, nous avons convenu des ententes avec les propriétaires de trois lieux qui serviront de stationnements incitatifs où les travailleurs pourront se retrouver avant d'entamer le chemin d'accès.

Il s'agit des trois lieux suivants :

- Restaurant le Montagnais de Saint-Tite-des-Caps;
- Dépanneur EKO de Saint-Tite-des-Caps;
- Restaurant du Fleuve à Beaupré.

Au total, 50 places sont disponibles pour l'instant et nous demeurons en mode recherche pour trouver des partenaires additionnels.

De plus, des outils de communication, tels un dépliant informatif, une affiche géante apposée à l'entrée du chantier et un suivi continu avec l'entrepreneur général, ont été développés et seront affichés ou distribués, selon le cas, dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Marie-Pierre Morel
Chargée de projets, développement
Boralex